

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4092)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL25

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« celui-ci »

les mots :

« l'intéressé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.